



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Instances arbitrales en cas de litige sur les parcs éoliens en mer

Question écrite n° 22261

#### Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire concernant l'application du traité sur la charte de l'énergie qui a été ratifié par la loi n° 99-425 du 27 mai 1999. Sur la base de ce traité, en juin 2019, l'Espagne a été condamnée à payer la somme de 290,4 millions d'euros à une entreprise américaine lésée par une modification de la réglementation sur le soutien à l'énergie photovoltaïque. Cette sanction a été prononcée par l'*International centre for settlement of investment disputes* (ICSID), une cour arbitrale dépendant de la Banque mondiale. Il souhaiterait : savoir si, depuis l'entrée en vigueur du traité sur la charte de l'énergie, la France a été concernée par un ou plusieurs contentieux et, dans l'affirmative, il souhaite connaître le sort de ce(s) contentieux, ; avoir la confirmation que les contrats des six premiers parcs éoliens en mer (renégociés en 2018) comportaient une clause imposant un éventuel arbitrage international et, dans l'affirmative, il souhaite connaître l'instance arbitrale qui, en cas de litige, aurait été amenée à se prononcer, ; savoir si le contrat intéressant le parc éolien de Dunkerque dispose imposant le recours à une instance arbitrale internationale, ; savoir si d'autres contrats de soutien aux énergies renouvelables comportent une clause similaire, et plus particulièrement les contrats d'obligation d'achat de l'électricité produite par certaines installations photovoltaïques conclus avant le moratoire prononcé par le décret n° 2010-1510 du 9 décembre 2010.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Aubert](#)

**Circonscription :** Vaucluse (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22261

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 août 2019](#), page 7303

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)